

REPUBLIQUE TUNISIENNE

INSTANCE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS DE TUNISIE



CONSULTATION N°15/2013

**Analyse du marché de fourniture en gros de services  
Internet (haut débit et très haut débit) en Tunisie**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(CCTP)

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 : CONTEXTE GENERAL.....	3
ARTICLE 2 : PRESTATIONS A REALISER.....	3
ARTICLE 3 : CONDUITE DE LA MISSION ET LIVRABLES.....	4
ARTICLE 4 : PLANNING PREVISIONNEL.....	4
ARTICLE 5 : EXIGENCES CONCERNANT L'EXPERIENCE ET LES REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE.....	5
ARTICLE 6 : EXIGENCES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES MISES EN ŒUVRE.....	5
ARTICLE 7 : APPRECIATION DE L'OFFRE TECHNIQUE.....	6

## **Article 1 : Contexte général**

Dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2013 et en vertu des missions et des attributions qui lui sont conférées par le code des télécommunications et ses textes d'application, l'Instance Nationale des Télécommunications (INT) se propose de lancer une consultation pour le choix d'un bureau spécialisé afin de l'assister dans l'analyse du marché de fourniture en gros de services Internet (haut débit et très haut débit) en Tunisie.

## **Article 2 : Prestations à réaliser**

Lors de cette mission, le titulaire du marché est amené à assister l'INT dans l'analyse du marché de fourniture en gros de services Internet en Tunisie afin de réviser le modèle actuel de fourniture de ces services à travers notamment la mise en place d'offres de gros au profit des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Les actions à mener par le titulaire du marché pour cette finalité sont décrites ci-après (au niveau du point « **Actions à réaliser par le titulaire du marché** »).

- **Modèle actuel :**

Le schéma actuel de fourniture de services Internet en Tunisie prévoit l'obligation de passage par un Fournisseur de Services Internet (FSI) pour les Opérateurs de Réseaux Publics de Télécommunications (ORPT) pour la commercialisation de leurs offres de services Internet au profit des consommateurs finaux. Sur le marché, 3 ORPT globaux et 5 FSI sont présents. Chaque ORPT a sa propre filiale chargée de l'activité de FSI (le FSI Topnet est la filiale de Tunisie Telecom, le FSI Tunet est la filiale de Tunisiana et le FSI Planet est la filiale d'Orange Tunisie). Les 2 autres FSI (Globalnet et Exabyte) n'ont pas été filialisés par les ORPT.

Cet écosystème, où les FSI n'ont pour rôle que la simple revente de l'accès et n'ont ainsi qu'une faible valeur ajoutée avec un moindre investissement, place le marché dans une situation de concurrence artificielle.

- **Nouveau modèle envisagé :**

Le nouveau modèle envisagé se présente comme suit :

- Les ORPT ont la possibilité de commercialiser directement leurs offres de services Internet sans avoir l'obligation de passer par les FSI,
- Les FAI commercialisent directement leurs offres de services Internet **en construisant leurs activités à partir d'offres de gros fournies par les ORPT et régulées par l'INT** (des offres de gros au niveau de l'échelle d'investissement situées à un niveau supérieur aux offres de revente : offres de gros de capacités internationales, de liaisons internationales, Bitstream, etc.),
- Les FSI sont chargés d'autres services IP qui ne nécessitent pas l'acquisition d'infrastructures.

### **Actions à réaliser par le titulaire du marché :**

En tenant compte de la description du nouveau modèle envisagé pour la fourniture en gros de services Internet détaillée ci-dessus, le titulaire du marché est tenu de réaliser les actions suivantes :

1. Analyser (commentaires et critiques) et évaluer le nouveau modèle et l'utilité de sa mise en application en Tunisie ainsi que ses retombés attendus sur la concurrence au niveau du marché Internet en Tunisie,
2. Recommander les actions à entreprendre afin de mettre en place ce modèle et assurer sa réussite,

3. Analyser les différents segments du marché de gros Internet en Tunisie et déterminer à l'issue de cette analyse du marché Internet :

- les marchés de gros Internet pertinents à réguler, notamment ceux accessibles aux nouveaux FAI et aux FAI indépendants,
- les acteurs disposant d'une influence significative sur les différents segments du marché Internet qui doivent offrir des offres de gros Internet ainsi que les obligations qu'ils doivent respecter,
- la méthode de contrôle devant être adoptée par l'INT pour s'assurer en particulier de la non discrimination des offres de gros notamment entre les différents FAI,
- la nature des relations devant régir les opérateurs qui n'ont pas d'influence significative et les différents FAI (notamment les FAI indépendants et les nouveaux FAI).

Le soumissionnaire est invité à proposer au niveau de son offre technique les améliorations qu'il juge nécessaires pour conduire à bien la présente mission.

### **Article 3 : Conduite de la mission et livrables**

**3.1.** L'INT prendra les mesures nécessaires pour faciliter la mission du titulaire du marché afin qu'il puisse mener à bien et dans les délais prévus la présente mission.

**3.2.** Le titulaire du marché doit transmettre à l'INT un rapport provisoire (y compris la documentation et les outils nécessaires) en respectant le planning d'exécution de la présente consultation tel qu'indiqué dans l'article 4 ci-après, pour examen par l'équipe de suivi et de validation de l'INT.

**3.3.** Une réunion de restitution sera organisée au siège de l'INT en vue de discuter le rapport provisoire. Cette réunion doit être sanctionnée par un Procès Verbal (PV) contenant les différentes réserves et remarques soulevées par l'INT sur le rapport provisoire.

**3.4.** Le titulaire du marché est tenu de soumettre à l'INT le rapport définitif (y compris la documentation et les outils nécessaires) en tenant compte des réserves et remarques de l'INT pour validation dans le délai mentionné au niveau de l'article 4 ci-après.

### **Article 4 : Planning prévisionnel**

Le soumissionnaire est tenu de proposer dans son offre technique une présentation de la méthodologie à suivre ainsi qu'un planning de réalisation de la présente mission en respectant le planning prévisionnel ci-après :

<b>Durée</b>	
<b>Réalisation de la mission et dépôt du rapport provisoire</b> (y compris la documentation et les outils nécessaires)	Dix (10) jours ouvrables (hors délai d'examen et de validation) à partir de la date de réception de la notification de commencement des travaux
<b>Examen par l'INT du rapport provisoire</b>	Cinq (05) jours ouvrables à partir de la date de réception du rapport provisoire
<b>Réunion de restitution</b>	1 jour à fixer par l'INT en concertation avec le titulaire du marché
<b>Soumission du rapport définitif</b> (y compris la documentation et les outils nécessaires) <b>pour validation</b>	Trois (03) jours ouvrables à partir de la date de la communication officielle des réserves et remarques de l'INT sur le rapport provisoire

Le titulaire du marché est tenu de présenter à l'INT dans un délai de cinq (05) jours ouvrables à partir de la validation du rapport définitif, les livrables finaux en double versions, l'une électronique et l'autre en papier assemblé.

#### **ARTICLE 5 : Exigences concernant l'expérience et les références du soumissionnaire**

Le soumissionnaire doit justifier son expérience relative aux missions portant sur l'analyse des marchés de gros de télécommunications réalisées depuis 2008 en précisant la nature des prestations, l'année de réalisation, le nom et la qualité du signataire conformément à l'annexe 3 du présent CCTP moyennant des attestations délivrées par les clients ou autres justificatifs.

**Tout soumissionnaire ayant réalisé moins de deux (02) missions portant sur l'analyse des marchés de gros de télécommunications depuis 2008 sera éliminé (Annexe 4 du présent CCTP).**

#### **ARTICLE 6 : Exigences concernant les ressources humaines mises en œuvre**

**6.1.** Le soumissionnaire doit présenter le(s) CV de l'expert (ou des experts) proposé(s) conformément au modèle présenté à l'annexe 1 du présent CCTP.

**6.2.** Le soumissionnaire doit justifier :

- la qualification de l'expert (ou des experts) proposé(s) (attestée par les diplômes),
- l'expérience de l'expert (ou des experts) proposé(s) (à travers les attestations de travail ainsi que tout autre document faisant acte de foi notamment pour la réalisation des missions indiquées dans le CV).

**6.3.** Les qualifications minimales requises pour l'expert dans le cas où le soumissionnaire propose un seul expert pour la conduite de la mission ou pour le chef de projet dans le cas où le soumissionnaire propose une équipe constituée de plus qu'un expert) sont les suivantes:

- Être titulaire au moins d'un diplôme de master ou d'un diplôme d'études approfondies ou un diplôme équivalent,
- Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la conduite d'études ou des missions d'assistance dans le domaine des télécommunications,
- Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) missions portant sur l'analyse des marchés de gros de télécommunications depuis 2008 dont une (01) mission au moins conduite en tant que **chef de projet**,
- Avoir travaillé pour le compte d'autorités de régulation du secteur de télécommunications.

**Le non respect de ces qualifications minimales requises mentionnées au niveau de ce point (6.3), soit pour l'expert dans le cas où le soumissionnaire propose un seul expert pour la conduite de la présente mission ou pour le chef de projet dans le cas où le soumissionnaire propose une équipe composée de plus qu'un expert, entraîne l'élimination de l'offre (Annexe 4 du présent CCTP).**

**6.4.** Dans le cas où le soumissionnaire propose une équipe composée de plus qu'un expert pour la conduite de cette mission, il est tenu de **désigner clairement le chef de projet** et de fournir le temps d'intervention de chaque expert par rapport à la durée totale de la mission conformément à l'annexe 2 du présent CCTP.

**Article 7 : Appréciation de l'offre technique**

Toute offre technique **qui ne répond pas aux exigences minimales requises indiquées au niveau de l'annexe 4 du présent CCTP sera éliminée.**

**Toute offre technique ayant obtenu une note technique inférieure à 70 points sera éliminée.** Le barème de notation des offres techniques est détaillé au niveau de l'annexe 5 du présent CCTP.

## Annexe 1 : Modèle de CV

<b>Nom et prénom</b>	<b>Age</b>
<b>Emploi et fonction actuelle</b>	<b>Nationalité</b>
<b>Formation académique et diplômes obtenus</b>	
<i>Il faut citer l'année, l'université, le type de la formation et le titre du diplôme.</i>	
<b>Expérience professionnelle</b>	
<i>Il faut citer l'année, l'employeur et la fonction.</i>	
<b>Missions portant sur l'analyse des marchés de gros de télécommunications conduites <u>en tant que chef de projet</u> depuis 2008</b>	
<i>Il faut citer le maître d'œuvre de chaque mission, la date de début et de fin ainsi que les tâches réalisées lors de cette mission.</i>	
<b>Missions portant sur l'analyse des marchés de gros de télécommunications réalisées depuis 2008</b>	
<i>Il faut citer le maître d'œuvre de chaque mission, la date de début et de fin ainsi que les tâches réalisées lors de cette mission.</i>	

Signature de l'expert

Signature du soumissionnaire

## Annexe 2 : Temps d'intervention en h/j

*(Annexe exigée seulement en cas de proposition de plus qu'un expert pour la conduite de cette mission)*

<b>Nom de l'expert</b>	<b>Temps d'intervention dans la mission</b>	<b>Temps d'intervention de l'expert/ temps d'intervention total de la mission</b>
Chef du projet		
Expert 1		
⋮		
Expert n		
<b>Total</b>		



**Annexe 3 : Références du soumissionnaire depuis 2008**

<b>Nom de la mission se rapportant à l'analyse des marchés de gros de télécommunications</b>	<b>Descriptif sommaire</b>	<b>Année</b>	<b>Client</b>	<b>Pays</b>

**Annexe 4 : Exigences minimales requises**

	<b>Exigences minimales requises</b>
<b>Pour le soumissionnaire</b>	Avoir réalisé <b>au moins</b> deux (02) missions portant sur l'analyse des marchés de gros de télécommunications depuis 2008.
<b><u>Pour l'expert (dans le cas où le soumissionnaire propose un seul expert pour la conduite de cette mission)</u></b> <b><u>ou pour le chef de projet (dans le cas où le soumissionnaire propose une équipe constituée de plus qu'un expert)</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être titulaire <b>au moins</b> d'un diplôme de master ou d'un diplôme d'études approfondies ou un diplôme équivalent,</li><li>- Avoir une expérience <b>d'au moins</b> cinq (05) ans dans la conduite d'études ou des missions d'assistance dans le domaine des télécommunications,</li><li>- Avoir participé à la réalisation <b>d'au moins</b> deux (02) missions portant sur l'analyse des marchés de gros de télécommunications depuis 2008 dont <b>une (01) mission au moins</b> <u>conduite en tant que chef de projet</u>,</li><li>- Avoir travaillé pour le compte d'autorités de régulation du secteur de télécommunications.</li></ul>

## Annexe 5 : Critères d'évaluation des offres techniques

Critère d'évaluation		Barème	Barème détaillé
Méthodologie proposée par le soumissionnaire pour assurer la réalisation de la mission et garantir la fiabilité des résultats		20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La méthodologie proposée par le soumissionnaire doit comprendre <u>obligatoirement</u> et <u>d'une manière cumulative</u> une <u>réponse développée à tous les trois points suivants</u> :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse (commentaires et critiques) et évaluation du nouveau modèle et l'utilité de sa mise en application en Tunisie ainsi que ses retombés attendus sur la concurrence au niveau du marché Internet en Tunisie (<b>Une note variant de 0 à 5 points sera attribuée à ce point</b>),</li> <li>2. Recommandation des actions à entreprendre en vue la mise en place du nouveau modèle et la garantie de sa réussite (<b>Une note variant de 0 à 5 points sera attribuée à ce point</b>),</li> <li>3. Analyse des différents segments du marché de gros Internet en Tunisie et détermination à l'issu de cette analyse du marché Internet (<b>Une note variant de 0 à 10 points sera attribuée à ce point</b>) :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- des marchés de gros Internet pertinents à réguler, notamment ceux accessibles aux nouveaux FAI et aux FAI indépendants,</li> <li>- des acteurs disposant d'une influence significative sur les différents segments du marché Internet qui doivent offrir des offres de gros Internet ainsi que les obligations qu'ils doivent respecter,</li> <li>- de la méthode de contrôle devant être adoptée par l'INT pour s'assurer en particulier de la non discrimination des offres de gros notamment entre les différents FAI,</li> <li>- de la nature des relations devant régir les opérateurs qui n'ont pas une influence significative et les différents FAI (notamment les FAI indépendants et les nouveaux FAI).</li> </ul> </li> </ol> </li> </ul>
Référence de l'expert (ou des experts) (*)	Nombre d'années d'expérience dans le domaine des télécommunications	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 ans d'expérience : <b>05 points</b></li> <li>• Au-delà de 5 ans : <b>01 point/an</b> pour les années au-delà de la 5<sup>ème</sup> année avec un maximum de 10 points</li> </ul>
	Nombre de missions portant sur l'analyse des marchés de gros de télécommunications	40	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions conduites en tant que chef de projet : <b>12 points/mission</b></li> <li>• Missions conduites en tant que membre d'une équipe : <b>6 points/mission</b></li> </ul>
Référence du soumissionnaire depuis 2008 en matière de réalisation de missions portant sur l'analyse des marchés de gros de télécommunications		30	<b>10 points/mission</b> avec un maximum de 30 points

(\*) Dans le cas où le soumissionnaire propose plus qu'un expert pour la conduite de la présente mission, la note à attribuer à l'équipe ( $N_{\text{équipe}}$ ) sera la somme des notes attribuées à chaque expert ( $N_{\text{expert}}$ ) pondérées par la durée d'intervention (DI) de chacun d'eux par rapport à la durée totale (DT) de réalisation de la mission.

$$N_{\text{équipe}} = \sum (N_{\text{expert}} * (DI/DT))$$